

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19203 - 74ÈME ANNÉE

## Ce qui change au 1er janvier

### Le gouvernement organise la casse des droits des chômeurs

Les vœux du président de la République n'ont montré aucune inflexion dans sa politique, à part le lancement de consultations territoriales. La première nouveauté de cette année montre que sa politique vise toujours à appauvrir les victimes du système pour financer les cadeaux fiscaux faits aux plus riches : les sanctions contre les chômeurs sont nettement durcies, avec la suppression de l'allocation en cas de refus d'une offre dite « raisonnable », en sachant que le décret du gouvernement publié le 30 novembre estime désormais qu'une « offre raisonnable » peut avoir pour effet une très nette baisse de salaire.

Guère de nouveautés dans le discours des vœux du président de la République prononcé le 31 décembre. Le seul changement lié à l'irruption du mouvement social déclenché par les gilets jaunes est la tenue de consultations territoriales. Dans le domaine des droits sociaux, le chef de l'État a confirmé vouloir lancer ce qu'il appelle une « réforme » des retraites, et des droits des chômeurs.

Ce dernier point est déjà réglé en grande partie par un décret du gouvernement publié le 30 décembre. Il restreint considérablement le droit à l'indemnisation. Ceci concerne particulièrement les travailleurs au chômage refusant une offre d'emploi dite « raisonnable ». Auparavant, le caractère



raisonnable de l'offre tenait compte du salaire antérieur du travailleur. Cela signifiait qu'un travail payé beaucoup moins n'était pas une offre raisonnable.

Le décret du gouvernement vient de faire sauter cette protection. Il **« abroge la définition du salaire antérieurement perçu qui était pris en compte pour déterminer l'offre raisonnable d'emploi »**.

Autrement dit, si un travailleur était payé au-dessus du SMIC avant d'être victime d'un licenciement, il perdra le droit à son indemnité chômage s'il refuse un travail à temps partiel payé selon un SMIC mensuel partiel.

Cette mesure ouvre la porte à tous les abus. Elle s'inscrit dans une idéologie, celle de rendre les travailleurs responsables de leur chômage alors qu'ils sont les victimes

de la mauvaise gestion de leur ancien employeur, ou de décisions gouvernementales ayant entraîné la faillite de leur entreprise.

A La Réunion, où le taux de chômage est trois fois supérieur à celui de la France, l'application d'une telle mesure va encore plus réduire le nombre déjà insuffisant de travailleurs privés d'emploi indemnisés. C'est également une nouvelle manière de baisser artificiellement le nombre de chômeurs, en obligeant un travailleur à accepter n'importe quel travail ou en lui supprimant son droit à l'indemnisation. En effet, s'il perd ce droit, cela ne l'encourage pas à réactualiser sa situation à la fin de chaque mois, ce qui le fait alors sortir des statistiques.

Le problème du manque d'emploi à La Réunion n'est pas créé par les chômeurs, c'est une conséquence du refus de la France d'accompagner le développement du pays. C'est aussi la responsabilité des dirigeants politiques qui ont saboté le projet d'autonomie énergétique pour 2025 pour toute l'île, ainsi que les grands chantiers du tram-train, de la nouvelle route du littoral, du Pôle océan à Saint-Denis, de l'aménagement de Cambaie à Saint-Paul entre autres. Si ces projets avaient été poursuivis, le BTP n'aurait pas perdu 10.000 emplois ces dernières années.

**M.M.**

## La coquille vide (2)

Une tendre pelouse séparait deux arbres lointains, avant que le terrain ne sombrât sur une ravine improbable. Toujours était-il qu'on se trouvait là devant quelque chose d'infiniment accompli. Le jardin, par son ouverture sur le monde, semblait aménagé en fonction de la lumière des points cardinaux : jaune au levant, au couchant du rouge, pour capter pleinement la lumière, ce qui en faisait une sorte de lieu centralisé. « Le temps y semble suspendu », y avait-il dit, en contemplant la vue.

Et c'était tout, ses amis avaient attendu un éclaircissement, une explication ; la voix, elle aussi, s'était suspendue, et les invités semblaient contraints à imaginer des développements plus ou moins hasardeux, selon ce qu'on voulait bien y voir. On pouvait ainsi poursuivre la réflexion en se disant par exemple d'un texte qu'il n'est riche que de l'éventail de lecture qu'il peut permettre d'envisager, de même d'un panorama qu'il n'est gros que des angles qu'il peut ouvrir, et de la qualité des regards que l'on posera sur lui. Si le regard modifie la chose regardée, ici on cherchait la « chose regardée » : le jardin - et à mesure qu'on le regardait, il s'effaçait à nouveau. Ce n'était pas un jardin, c'était une sorte de trompe-l'œil.

« C'est un jardin influencé de l'art japonais... L'important est d'y avoir ménagé des espaces pour que le regard se cherche... », reprenait-il à voix basse.

Un jardin sans rien.

Si, bien sûr, en bordure de terrain, il y avait le sommet d'un manguier, sous ce soleil déclinant, d'un vert intense comme le noir d'un sourcil, et le gazon qui surplombait la ravine s'étalait soyeux comme la fraîcheur d'une peau. « D'ici, les étoiles touchent la mer », précisait-il en pointant le doigt, quand on lui demandait des explications sur l'in vraisemblable dénuement du lieu. Il est vrai que dans la maison aux larges baies vitrées, sur la terrasse légèrement surélevée et toute de bois menuisé, ou bien sur la pelouse qui tendait vers les ailleurs, la mer était partout présente à l'infini, dans

le même temps si proche et si lointaine ; même dans l'apparente simplicité de l'habitation, il semblait que l'on fût embarqué sur une mer. Et loin devant, à la vue d'un port-containers qui croisait, au centre de la mer, comme un point posé sur un miroir, à la manière d'un jouet d'enfant sur une table turquoise, l'un de nous s'était écrié :

« C'est comme si on voyait le monde en petit.

- Comme si tout était inaccessible », avait ajouté un de nos compagnons, et pour mieux se convaincre, il tendait la main devant lui.

Et si d'aventure on insistait, pour comprendre la conception du jardin, il désignait encore l'arbre sur la pelouse, d'un geste distrait, sur la gauche : un arbre aux feuilles argentées et solides : « Un 'bois chanteur', un arbre rare et endémique de La Réunion. Il tient son nom à ce que ses ramilles, une fois brisées et mises sous l'oreiller, chantent la nuit des rêves... »

« C'est un jardin plein de chansons et de rêve... »

Était-ce pour dire que le jardin se résumait à ce seul arbre et à ses pouvoirs. Cet arbre, d'ailleurs, comment était-il arrivé là ? Nul n'aurait pu y répondre.

Avant de 'passer' au salon, nous avions coutume de faire quelques pas sur la pelouse et face à l'horizon de bavarder un peu, pendant ce temps il s'efforçait, pourrait-on dire, à s'occuper - ou faisait-il semblant ? - car l'essentiel de son activité consistait à enlever quelques herbes, à vérifier, comme par jeu, en s'accroupissant, les pommes d'arrosage enfoncées dans le sol, ou bien à faire glisser son livre d'une main à l'autre comme il le fit cette fois ; je constatais qu'il était plus enclin à s'épancher qu'à l'habitude.

« J'ai fait une longue promenade, cet après-midi, j'ai remarqué qu'aller à pied libère à la fois le corps et l'esprit, sans doute l'un par l'autre. Immobile, les pensées s'embrouillent et s'enferment comme dans une coquille. En marchant, je peux les dérouler tout au long du chemin ». Sa main accompagnait les mots.

Puis quand nos regard se furent at-

tachés au soleil déclinant dont les couleurs semblaient s'épandre et les contours s'allonger, il remarqua dans un sourire difficile : « Le soleil couchant vient chaque jour dénoncer notre vision, ou plutôt notre échec à voir... »

Il me fixa. « La 'révolution copernicienne' a enseigné à l'humanité que la trajectoire du soleil n'est qu'apparente. Or, même en le sachant, nous continuons à voir le soleil se lever et se coucher, évidence dont la théorie n'a pu venir à bout. Notre esprit n'est même pas parvenu à corriger le sens de la vue, alors pourquoi vouloir que l'esprit change le monde ? » Je le regardais, et je m'interrogeais : je songeais vaguement à l'actualité, puis par association d'idées me vint cette histoire absurde qui dit que lorsque le sage montre du doigt la lune, l'Idiot regarde le doigt...

« Le spectacle du soleil couchant est pour moi une vanité... L'œil est une coquille vide qui ne peut se remplir », fit-il d'un ton que subjectivement je trouvai amer, je ne savais pas trop.

En nous dirigeant de nouveau vers la terrasse, je levais les yeux et découvris encore dans les dernières lueurs du jour, attardé, un 'nuage la terre', un de ces petits nuages accroché à un sommet de l'île, puis mon regard fut aimanté par le point sombre d'un de ces gros escargots africains qui avait alors remonté la paroi de la façade immaculée, pour s'être mis à mi-pente à sécher piteusement faute d'ombre : en croyant probablement rejoindre des frondaisons, il n'avait trouvé que la chaleur du soleil accablant, ainsi s'était-il arrêté dans son escalade pour se recroqueviller déçu dans sa coquille et rester ainsi collé, figé même dans la mort.

Pareillement de celui qui essaie d'en savoir toujours plus, de s'élever toujours davantage, remarquais-je non sans une pointe d'ironie.

(Suite au numéro de samedi)

**Jean-Baptiste Kiya**

## Edito

### L'année commence mal pour Air Austral : Air Mad devra-t-elle payer 100 millions à Air France ?

**A**ir Austral est devenue l'actionnaire de référence d'Air Madagascar. C'est elle qui décide de la stratégie de la compagnie malgache. Ceci a fait couler beaucoup d'encre, car cela conduit à une situation de monopole sur les liaisons entre La Réunion et Madagascar. Ceci est renforcé par la présence d'une autre filiale d'Air Austral, Ewa Air, à Mayotte. Ce monopole a pour effet un coût prohibitif des billets d'avion. Ainsi il n'est pas rare qu'un aller-retour entre La Réunion et Madagascar coûte plus cher qu'un billet pour aller en France et revenir, et cela d'autant plus qu'à la différence des lignes vers la France, les prix des billets d'avion vers Madagascar ne sont pas subventionnés.

Ceci conduit donc à une situation de rente, qui permet à la compagnie réunionnaise de se construire un pré carré où elle fixe elle-même les prix sans être dérangé par la concurrence. Mais cette opération risque bien d'être perturbée par une sérieuse turbulence. En effet, «Jeune Afrique» explique qu'un contentieux entre Air Madagascar et Air France n'a toujours pas été soldé. Voici le contenu d'une brève parue le 23 décembre : «le 12 décembre, au Tribunal de commerce de Paris, Air France a revu sa facture à la hausse : il réclame à Air Madagascar 46 millions de dollars en plus des 55 millions (dont 12 millions d'intérêts) de loyers versés. Soit un total de 101 millions pour les deux Airbus A340 loués en 2012 et dont la valeur était estimée, à l'époque, entre 10 et 20 millions. Cette affaire menace l'existence d'Air Mad', qui n'est pas en mesure de régler la note. Prochaine

audience : le 13 février».

L'année commence donc mal pour Air Austral. Cela amène à s'interroger si les responsables de la compagnie réunionnaise était au courant de ce contentieux, et de ses conséquences financières potentielles qui représentent plusieurs fois les fonds investis par Air Austral dans le partenariat stratégique avec Air Madagascar ?

Ensuite, que se passera-t-il sur le jugement du tribunal de commerce de Paris condamnant Air Madagascar à payer cette somme ? Rappelons qu'Air Austral est une compagnie dont l'actionnaire à plus de 95 % est la puissance publique, via la SEMATRA dirigée par la Région Réunion. Cette singularité dans le paysage aérien, qui ne devait qu'être temporaire, date de l'époque où Didier Robert s'était octroyé la présidence d'Air Austral avec le résultat que l'on constate aujourd'hui : si on enlevait la subvention de la Région Réunion à Air Austral sous forme d'aides à l'achat de billets d'avion, Air Austral serait déficitaire alors que les cours du kérosène sont au plus bas depuis longtemps.

Souhaitons que la structure capitaliste d'Air Austral n'ait pas pour conséquence que les Réunionnais soient obligés de payer à cause de ceux qui ont choisi d'acheter Air Madagascar. Il serait intéressant de savoir si la Région Réunion a provisionné cette somme dans son budget prévisionnel, les contribuables ont le droit de savoir s'ils devront mettre encore la main à la poche à cause de Didier Robert.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## La pé, lo dévlopman, a libèrté é in l'anvironeman protézé

Yèr lété promyé zanvyé 2019, lo komansmann l'ané, é kan i ariv in zour konmsa, si ou lé in pé sèryé, si ou i vé pa out vi i ansèrv de riyin, si out sèrvo la pa anklavé par in l'idé éstévil, ou i majine kosa l'ané k'i vien é k'isort komansé i pouré z'ète pou ou. Pou moin ? Non pa pou moin pèsonèl mé pou lo pèp rényoné, é pou bann pèp l'oséan indien, pou mon péi épi pou tout péi nout l'oséan indien san obliy bann pèp épi bann péi i viv in pé partou dann difikilté la komans néna lontan é lé pa paré pou anshévé...

Promyé zafèr ni doi pansé, ni doi pans la pé - Néna si tèlman bann pèp lé privé d'la pé dann z'ot péi sansa an déor d'zot péi. Néna si tèlman bann pèp la poin la pé épi lé privé z'ot droi d'baz. Koman pa anparl bann palèstinien, bann shagosien, pou bann rohinga, bann pèp l'afrik de l'èst épi tou lé zot. Koman ni pé pa pans bann srilanké épi d'ot, épi d'ot, ni sar pa di tout lo bann nom si tèlman zot lé nonbré.

Dézyèm z'afèr ni pans sé lo dévlopman : néna si tèlman pèp na poin in dévlopman ko nm i fo. Ni pé parl de nou, rényoné, ni pé parl nout bann frèr malgash, ni pé parl ankor nout frèr é nout sèr komor, ni pé anparl bann pèp l'afrik dé l'èst épi tout lé z'ot ankor. An plis ké sa, lo pli pir, sé kan ni koné la plipar bann péi é la plipar bann pèp, néna lo moiyn dévlop azot, mé zot i viv dann in sistèm i kontraye z'ot kapasité pou zot dévlopé konm k'i fo.

Troizyèm z'afèr, ni pé parl la libèrté, la démokrasi pars sansa na poin la pé, na poin n dévloman. Na poin lontan moin té apré ékout in madam apré parl lo kongo Kinshasa é èl téi di : mi sort in péi lé pli rish ké la plipar bann péi, mé son popilasyon lé pli pov ké tout lé z'ot. Ni pouré anparl Madagascar, in fitir gran péi dévlopé ankor ankilozé zordi.

Ni doi pans galman l'anvironeman pars ni oi pa koman i pé an avoir la pé, lo dévlopman, la libèrté si i kontinyé détrui la natir konm l'aprè fé. L'ané 2019 i doi amenn anou a protèz nout natir é nout environeman... I mank ankor dé shoz, mé si nou néna sa, lo rèz nou va fé par nou mèm.

*Justin*